

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Août 2016 : deux-roues, voitures et utilitaires progressent de concert

En août 2016, 7 217 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 13 % par rapport à août 2015. Contrairement au mois de juillet, cette forte évolution n'est pas uniquement un effet du calendrier. Août 2016 n'a en effet compté qu'un jour ouvré de plus qu'en 2015 (22 contre 21, soit + 5 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 6,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 16 %, ont représenté 59 % des immatriculations du mois d'août. Les acquisitions réalisées par les sociétés, qui rassemblent quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont été nettement plus vigoureuses que les ventes auprès des ménages (+ 27 % contre + 8 %).

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En août, seuls trois segments ont échappé à la croissance des ventes : les autobus et autocars, les semi-remorques et les tracteurs agricoles.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 631	767	329	679	866	4 272
Cyclomoteur	230	136	45	71	157	639
Motocycle	165	81	21	49	78	394
Voiturette	12	6	2	7	11	38
Remorque légère et caravane	68	50	33	38	59	248
VASP léger	166	82	35	41	88	412
Autobus et autocar	6	1	1	-	10	18
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	335	125	36	73	105	674
Camion	13	10	5	5	14	47
Tracteur routier	23	5	10	13	13	64
Semi-remorque	9	13	3	3	14	42
Remorque lourde	3	-	1	-	1	5
VASP lourd	10	4	2	2	3	21
Tracteur agricole	36	34	28	28	38	164
Engin agricole (autre que tracteur)	20	45	35	40	39	179
Ensemble	2 727	1 359	586	1 049	1 496	7 217

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En août 2016, 4 272 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 15,6 % par rapport à août 2015, supérieure de neuf points à celle observée en France métropolitaine (+ 6,9 %).

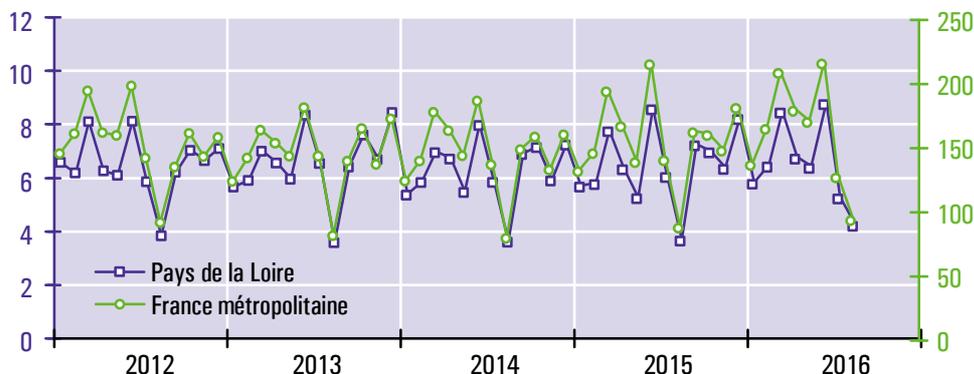
Cette forte croissance est en partie une reprise technique dans la mesure où, en juillet, les immatriculations de voitures neuves avait chuté de 13 % en raison d'un nombre anormalement bas de jours ouvrés. En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 6,1 % dans la région et de 7,0 % en France métropolitaine.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi en moyenne de 27,3 % par rapport à août 2015 (de + 16 % en Sarthe à + 43 % en Mayenne). La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été nettement plus faible (+ 7,7 %).

Dans la lignée de la tendance de moyen-terme, la hausse du marché a essentiellement profité aux motorisations essence et électriques. Ces deux segments tirent parti de l'augmentation de la fiscalité sur le gazole et des aides de l'État en faveur de la mobilité électrique.

Les ventes de voitures équipées de moteurs essence ont ainsi bondi d'un tiers par rapport à août 2015. 82 voitures électriques ont été mises en circulation (+ 91 %), soit 1,9 % des ventes totales.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

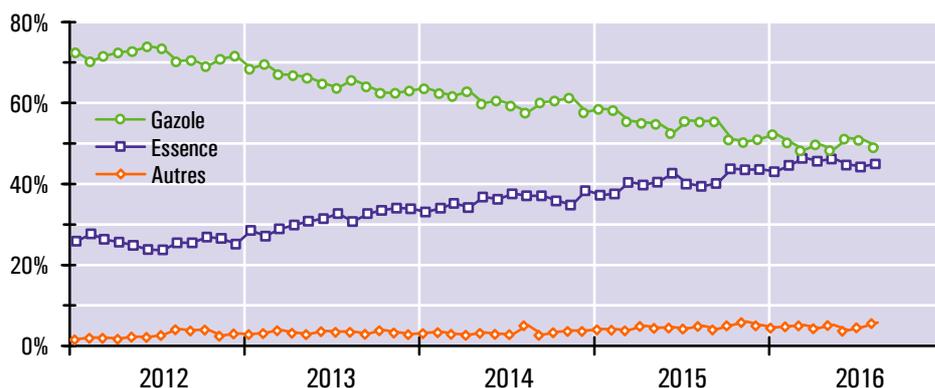
	Août 2016			Septembre 2015 à août 2016		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	1 631	38 %	+ 18 %	30 642	38 %	+ 7 %
Maine-et-Loire (49)	767	18 %	+ 4 %	15 322	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	329	8 %	+ 32 %	5 924	7 %	+ 1 %
Sarthe (72)	679	16 %	+ 16 %	13 009	16 %	+ 7 %
Vendée (85)	866	20 %	+ 16 %	16 427	20 %	+ 7 %
Gazole	2 102	49 %	+ 2 %	41 332	51 %	- 6 %
Essence	1 924	45 %	+ 32 %	36 019	44 %	+ 21 %
Hybride	162	3,8 %	+ 14 %	2 601	3,2 %	+ 10 %
Électricité	82	1,9 %	+ 91 %	1 338	1,6 %	+ 77 %
Autres motorisations	2	0,0 %	+ 100 %	34	0,0 %	+ 240 %
Personnes morales	1 893	44 %	+ 27 %	32 836	40 %	+ 11 %
Personnes physiques	2 379	56 %	+ 8 %	48 488	60 %	+ 3 %
Ensemble	4 272	100 %	+ 16 %	81 324	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'août 2016 et celles d'août 2015

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

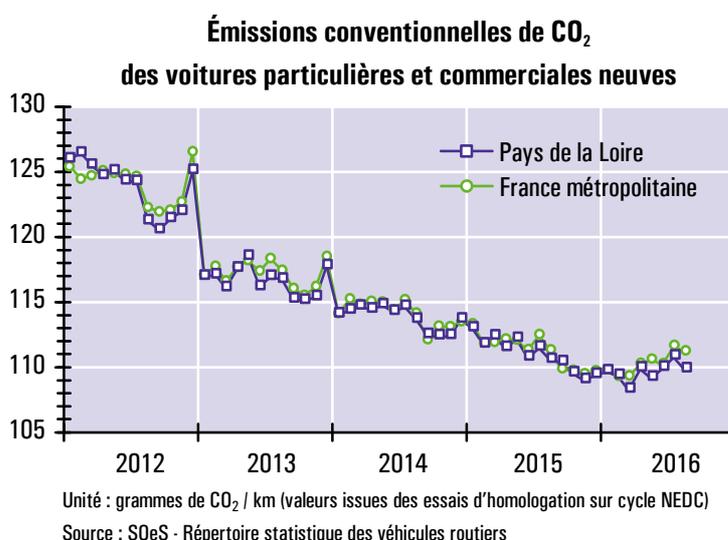
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en août 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,8 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,7 % par rapport à août 2015. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

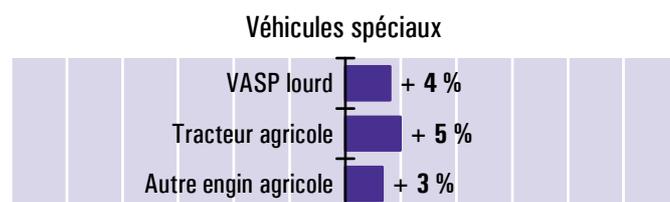
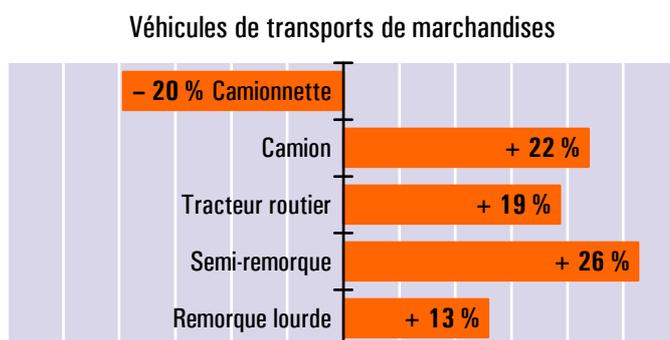
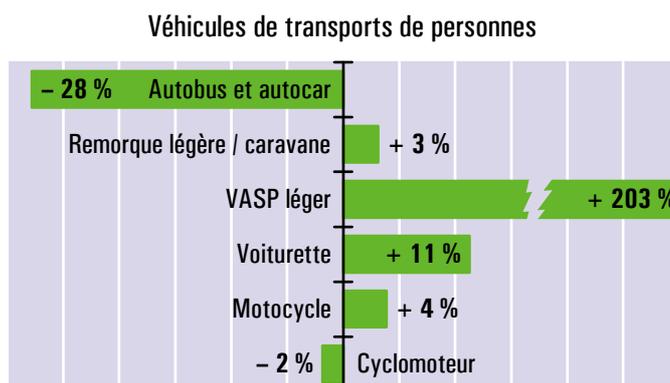
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars ont reculé pour le cinquième mois d'affilée. En cumul annuel, elles sont en baisse de 28 %. Les achats de voiturettes et de deux-roues motorisées ont fortement augmenté en août. Sur douze mois, le marché des cyclomoteurs demeure cependant en retrait (-1,9 %).

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été très dynamiques. L'embellie des ventes est une conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée au prix bas des carburants.

Sur le marché des véhicules spéciaux, les trois segments qui le composent sont, en cumul annuel, orientés à la hausse. Cela ne s'était plus produit depuis le premier semestre de 2013.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (sept. 2015 à août 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (sept. 2014 à août 2015)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).